

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 juin 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 20 juin 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 50

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Emmanuel BICHOT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
M. Thierry FALCONNET	M. Denis HAMEAU	Mme Sandrine RICHARD
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Louise MARIN
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Louis LEGRAND
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	M. Patrick ORSOLA
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
Mme Danielle JUBAN	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Elisabeth REVEL	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
M. Patrick MOREAU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Christophe BERTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Adrien GUENE.
M. Benoît BORDAT	Mme Chantal OUTHIER	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Didier MARTIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Alain HOUPERT	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. François HELIE	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Édouard CAVIN	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Benoît BORDAT
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. Philippe BELLEVILLE	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Adrien GUENE
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Convention partenariale opération nationale "Revitalisation et animation des Commerces" et Convention de reversement à Dijon Métropole de la subvention accordée par l'Etat à la ville de Dijon**

À Dijon, comme dans de nombreuses villes, les manifestations répétées du samedi ont pénalisé à plusieurs reprises le commerce local du centre ville. Ces désordres ont eu un réel impact sur les chiffres d'affaires des commerçants. Face à ces pertes et aux risques économiques qu'encourent ces commerces, la Ville de Dijon a réagi avec rapidité et pris des mesures d'exonération et d'aides aux professionnels. Avec la même réactivité, le Maire a sollicité la mise en oeuvre d'un dispositif exceptionnel d'aides aux commerces auprès du gouvernement en lui demandant une aide financière significative.

L'Etat a mis en place une Opération Nationale dotée de 3 millions d'euros pour cofinancer des projets d'animation, d'attractivité et de communication ayant pour objectif de relancer la fréquentation des commerces.

Un projet de redynamisation a été déposé en préfecture fin mars par la Ville de Dijon, projet élaboré conjointement avec Shop'in Dijon, la CCI, la CMA et Kéolis Dijon Mobilité et auquel Dijon Métropole a souhaité s'associer.

Ce dossier, fondé sur trois axes : Animation, Attractivité et Communication, conformément aux trois thèmes de l'opération Nationale, se chiffre à 814 637,00 euros.

Le gouvernement a étudié ce plan et a répondu favorablement, par courrier du 16 mai 2019, en accordant à la Ville de Dijon une aide FISAC à hauteur de 284.421€, retenant une base subventionnable de 772 337 € et un taux d'aide à 36,83%.

Le versement de cette subvention est bien évidemment conditionné à l'établissement d'une convention générale entre les différents partenaires financiers, à savoir Dijon Métropole, la ville de Dijon, la fédération des commerçants « Shop In Dijon », Kéolis Dijon Mobilité et de convention de reversement avec chacun des partenaires financiers cités.

La CCI de Côte d'Or et la CMA de Côte d'Or seront, quant à eux des partenaires opérationnels et conseils.

Cette convention reprend les 3 axes d'intervention à mettre en oeuvre sur une période d'un an, à compter de la date du courrier du ministère:

Axe 1 - Actions d'animation

Créer des animations commerciales les week-ends pour assurer une attractivité systématique dans le centre-ville les samedis et dimanches, faire préférer le commerce de centre-ville.

1-1 Inciter à la Consommation

1-2 Mettre en place des rendez-vous ponctuels et saisonniers

1-3 Numérisation de l'offre commerciale du Centre-ville

Axe 2 – Attractivité, mobilité

Faciliter l'accès au centre-ville, associer cette facilité à la consommation dans les commerces du centre-ville et se réapproprier la pluralité des modes d'accès en centre-ville

2-1 J'ai le ticket avec mon commerçant - opération Bus et Tram

2-2 J'ai le ticket avec mon commerçant – opération parking

Axe 3- Communication

Le plan de communication, en articulation avec les 2 axes précédents, vient compléter ce dispositif. Il devra permettre de :

- retrouver la clientèle locale ayant fui dans les centres commerciaux et sur internet,
- reconquérir des cibles régionales et hors région sur des axes de communication directs,
- restaurer la bonne image du centre-ville dijonnais aux niveaux national et à international par exemple dans les pays liés à Dijon par des moyens de connexions : Suisse, Italie ou autres...

en modifiant les habitudes prises depuis le 17 novembre 2018, en changeant le comportement pris pour réinvestir les commerces, les restaurants et les espaces publics du centre-ville.

Un bilan financier et technique sera réalisé et transmis à la DGE dans les 3 mois suivant la fin de cette convention.

Outre cette convention cadre, il convient de définir, au travers de la seconde convention annexée au présent rapport, les modalités du reversement à Dijon Métropole, par la Ville de Dijon, d'une partie de la subvention qu'elle aura perçue de l'Etat, au prorata des dépenses engagées par la métropole dans la mise en œuvre du plan de revitalisation et d'animation des commerces du centre-ville de la capitale régionale.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de convention partenariale de l'opération nationale : « Revitalisation et animation des commerces » , selon le modèle ci-annexé, à intervenir entre la Ville de Dijon, l'Etat représenté par la secrétaire d'État au ministère de l'Économie et des Finances, Dijon Métropole, la fédération des commerçants et artisans de Dijon « Shop In Dijon » et Kéolis Dijon Mobilités;
- **d'approuver** le projet de convention de reversion de la subvention de l'Etat à Dijon Métropole en tant que partenaire, au prorata de son investissement financier dans la réalisation de l'opération de revitalisation et d'animation des commerces du centre-ville de Dijon, annexé au présent rapport;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, l'Adjoint concerné, à signer ces différentes conventions et à leur apporter, le cas échéant, toutes modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, l'Adjoint concerné, à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier

SCRUTIN : POUR : 69
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATION(S)